

# MOUVEMENT D' ACTIONS PATRIOTIQUES (MAP)-BURUNDI BUHIRE "MOVEMENT OF PATRIOTIC ACTIONS"

www.map-burundi.org  
presidence@map-burundi.org  
secretary@map-burundi.org  
Facebook: @map-burundi.org  
Twitter: @burundiMap



Coordination Office :

Tel. +44 77 80 04 82 06  
Tel. +27 72 279 0106  
Tel. +32 494 42 65 18  
Tel. +01 514 210 4147

## Bureau de Coordination / Coordination Office

### DES MESURES CONCRÈTES POUR RÉTABLIR LA PAIX AU BURUNDI : DEMAIN CE SERA TROP TARD

*« Il ne peut y avoir d'élections libres et crédibles lorsque seul le parti au pouvoir est en mesure d'opérer et tend à se confondre avec les institutions étatiques. Il ne peut y avoir d'élections justes lorsque l'intolérance politique est manifeste, et se concrétise dans de multiples violations des droits fondamentaux des membres des partis d'opposition ». (Doudou Diène, Commission d'Enquête du Conseil des Droits de l'Homme, 2 juillet 2019).*

#### Résumé

La situation politique et sécuritaire du Burundi, quelques mois avant les élections de 2020, est extrêmement inquiétante et explosive et risque de plonger le pays dans une tragédie incontrôlable. Plusieurs signes avant-coureurs sont visibles, et les organisations internationales, les pays partenaires du Burundi, les organisations non-gouvernementales burundaises et internationales, les amis du Burundi, les Eglises, les médias ont exprimé leur inquiétude sur l'escalade de la violence et l'ampleur des violations massives des droits de l'homme. L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation été démantelé, la Constitution qui en est issue a été changée, le dialogue inter-burundais a échoué, tandis que l'avenir est plein d'inquiétudes et de peur.

Etant un mouvement politique pour la Refondation de la Nation et de l'Etat Burundais, **le Mouvement d'Actions Patriotiques (MAP)-BURUNDI BUHIRE** est également préoccupé par le cycle infernal des violences et le climat de terreur dans lesquels le Gouvernement prépare déjà et compte organiser les élections en 2020. Le Mouvement MAP-BURUNDI BUHIRE propose 5 recommandations ci-dessous pour sortir de la crise et construire l'avenir :

1. Suspendre immédiatement l'organisations des élections en 2020 ;
2. Mettre en place une Transition Politique ;

3. *Engager les Acteurs Politiques dans un Dialogue Franc et Inclusif ;*
4. *Se convenir pour le Déploiement d'une Force de Maintien de la Paix ;*
5. *Adoption et Financement d'un Programme Minimum de Relance Economique et Humanitaire.*

*Nous invitons les acteurs politiques burundais, de la société civile dans son ensemble, des médias et des Eglises ; les organisations internationales, les partenaires et pays amis du Burundi à soutenir les propositions de MAP-BURUNDI BUHIRE pour la sortie de crise et l'avenir du Burundi en prenant toutes les mesures nécessaires pour forcer le Gouvernement du Burundi à accepter dans les meilleurs délais et sans conditions le dialogue inclusif à l'extérieur du Burundi.*

## **SOMMAIRE**

- I. Élections dans un Environnement Politique Explosif**
- II. Blocage du Dialogue of Inter-Burundais**
- III. Positions Internationales**
  - A. Conseil de Sécurité des Nations Unies**
  - B. Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies**
  - C. Le Senat des Etats Unis**
  - D. Le Parlement Européen**
  - E. Le Parlement Canadien**
- IV. Des Tensions Sécuritaires Internes Palpables**
- V. Nos Recommandations pour Sortir le Burundi de la Crise Politique, Sécuritaire et Humanitaire Actuelle**

## *I. Des Élections dans un Environnement Politique Explosif*

1. Ce 29 juin 2019, le Gouvernement du Burundi a annoncé le calendrier des élections générales de 2020, qui commencent le 20 mai 2020. L'annonce se fait la veille du discours du Chef d'Etat pour la commémoration du 57<sup>ème</sup> anniversaire de l'Indépendance du Burundi, le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Ces élections vont se dérouler dans un environnement explosif, caractérisé par l'insécurité généralisée, les discours de haine, la terreur constamment orchestrée par les Imbonerakure (milice du pouvoir en place) et les forces nationales de défense et de sécurité, les massacres de citoyens, l'absence d'une proportion importante de la population, composée essentiellement, soit de réfugiés, soit de représentants de principaux partis et mouvements politiques d'opposition, de la société civile, des médias. En plus, ce sont des élections qui s'organisent dans un climat tendu : une Constitution taillée sur mesure du CNDD-FDD, l'esprit de l'Accord d'Arusha et la Constitution de 2005 remis en cause, ainsi que le boycott de tout dialogue avec les vrais partenaires de l'opposition, sous les auspices de la Communauté de l'Afrique de l'Est, avec l'appui de la communauté internationale.
2. Dans son discours de commémoration du 57<sup>ème</sup> anniversaire de l'Indépendance du Burundi du 1<sup>er</sup> juillet 2019, Monsieur Nkurunziza a prouvé, une fois de plus, qu'il n'était pas préoccupé à apprécier la valeur symbolique de cette Indépendance, ni honorer la mémoire du héros de l'indépendance, le Prince Louis Rwagasore, en promettant de poursuivre l'idéal pour lequel il s'était battu, jusqu'à sacrifier sa vie, mais au contraire, il a trouvé le moment propice pour changer le nom du Stade qui était dédié à ce héros hors-pair, pour le symbole qu'il représentait pour les Burundais, ainsi que d'autres places emblématiques, en fonction de ses objectifs non encore révélés. Les Burundais, qui s'attendaient à un discours réconciliateur, rassembleur et d'apaisement à la veille des élections, devront encore attendre. Par contre, il a rappelé que ces élections de 2020 seront paisibles et transparentes. Sans plus. Evidemment, les Burundais ne sont pas dupes. Ils savent bien que les élections de 2020 représentent pour eux l'épée de Damoclès, et qu'ils devront bien se tenir, qu'ils n'oseront pas les contester ou mettre leurs voix dans une autre urne que celle du parti au pouvoir.
3. Dans sa Déclaration publiée en date du 28 juin 2019, le Mouvement MAP-Burundi Buhire<sup>1</sup> a exprimé sa position sur les élections de 2020, en faisant connaître à la communauté nationale et internationale que :

---

<sup>1</sup> [www.map-brundi.org](http://www.map-brundi.org)

- (a) le contexte actuel de monopolisation de l'espace politique est aux antipodes de l'obligation démocratique d'organiser des élections libres et transparentes, et que les élections de 2020 ne sont qu'une mascarade d'élections au bénéfice du système politique en place qui en contrôlerait l'organisation et déciderait les scores à accorder à tel ou autre partenaire politique, exactement comme en 2015.
  - (b) Ce n'est pas à ce type d'élections auquel s'attend le peuple burundais meurtri par plusieurs années de crise et une gestion chaotique du pays pendant bientôt 15 ans par le CNDD-FDD.
  - (c) La solution qui nous semble crédible et sérieuse est celle préconisée depuis 2015 par les partis d'opposition et les organisations de la société civile, la Communauté Est-Africaine, l'Union Africaine, l'Union Européenne, les Nations Unies ainsi que les pays partenaires : l'organisation d'un Dialogue Inter-Burundais, inclusif, sincère, et la restauration de l'Accord d'Arusha et la Constitution de 2005.
  - (d) Au cours de ce dialogue, les protagonistes discuteraient des modalités du retour à la paix, le rapatriement et la réintégration des réfugiés, le retour des personnalités politiques et leur sécurité, ainsi que les modalités et les délais d'organisation des élections démocratiques, transparentes et inclusives ;
  - (e) Organiser les élections en 2020 pourrait constituer un prélude aux nouveaux massacres en Afrique des Grands Lacs. Par conséquent, MAP- BURUNDI BUHIRE ne peut en aucun cas soutenir ou participer dans des élections qui n'apportent pas la paix et la sécurité, qui n'améliorent pas les conditions de vie de la population burundaise dans son ensemble.
4. Cette position a été portée à la connaissance de la communauté nationale et internationale
5. Les burundais croupissent dans une pauvreté abjecte. Le Burundi est classé parmi les pays les plus pauvres du monde, avec un revenu annuel de moins de 300 dollars par habitant. Plus de 75% de la population burundaise vit en dessous du seuil de pauvreté, avec un revenu journalier de moins de 1\$ par personne et par habitant. Le taux de croissance économique a stagné à 1,5 %, et parfois moins. L'investissement public et les réserves en devises ont chuté brutalement depuis 2015, tandis que l'inflation s'est envolée, atteignant des niveaux de 20 % et plus. L'agriculture, dont la production a chuté de plus de 35% au cours des dernières années, a alourdi fortement le bilan des victimes de l'insécurité alimentaire, et engendré la hausse des prix des denrées alimentaires sur

les marchés locaux. Le niveau d'insécurité alimentaire, presque deux fois plus élevé que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, est alarmant. Environ 1,76 million de personnes souffrent d'insécurité alimentaire, et 6 enfants sur dix présentent un retard de croissance, selon les rapports des institutions internationales, tandis que le taux de prévalence du paludisme affecte environ 40% des enfants. Au même moment que la pauvreté gangrène la société burundaise, une poignée de dirigeants pille les maigres ressources dont dispose le pays, que ce soit au travers des ressources en devises provenant de quelques aides étrangères, ou des ressources intérieures des impôts et taxes ou des soi-disant contributions que les citoyens paient pour financer des élections, construire des stades de football ou des bâtiments du parti au pouvoir. Bref, une corruption généralisée et des détournements des deniers publics, qui laissent le citoyen ordinaire dans une misère abjecte.

6. **La situation de la jeunesse est encore plus alarmante.** Au Burundi, 66 % de la population a moins de 25 ans et 65 % de la population active est constituée de jeunes âgés de 20 à 24 ans. Ils sont omniprésents, et pourtant largement ignorés par les politiques publiques. La croissance économique, proche de zéro ne permet pas d'offrir des emplois aux jeunes, encore moins la résorption de la pauvreté, et le **taux chômage des jeunes représente 65 %, ce qui est fortement préoccupant.** Pour les jeunes Burundais, la précarité est la norme et le manque de perspective le lot commun. En situation de dépendance financière, en proie à toutes les tensions, ils sont potentiellement à la merci de manipulations de la part des entrepreneurs politiques, qui les poussent à la violence en échange de gratifications financières et de promesses d'horizons meilleurs. **Beaucoup de jeunes, diplômés ou pas, peinent à trouver un emploi. La Fonction Publique n'engage plus, tandis que les entreprises privées souhaiteraient bien engager, mais compte tenu de la conjoncture financière et politique difficile, ils préfèrent s'abstenir.** Par conséquent, beaucoup de jeunes s'épuisent dans leur recherche d'emploi, jusqu'au dégoût. Ils sont alors de plus en plus nombreux à se lancer dans de petites activités commerciales sans aucun rapport avec leurs diplômes : vendeurs de cartes téléphoniques, chauffeurs de taxis, coiffeurs, etc. Ceux qui ont des parents ou des membres de familles un peu plus fortunés reçoivent un petit capital et se lancent dans l'entrepreneuriat et la création de leur propre emploi. D'autres encore, sont recrutés dans des entreprises privées, en qualité de stagiaires et reçoivent un salaire dérisoire. Les employeurs préfèrent ce type de contrat, car il n'engage en rien, alors que le stagiaire fait le même travail qu'un contractuel. D'autres, enfin, au bord du désespoir se laissent manipulés par les hommes politiques qui les utilisent pour des activités occultes, moyennant quelques paiements. Non seulement, le chômage des jeunes représente une énorme perte pour l'économie nationale, mais il est perçu comme une « *bombe à retardement* », aussi longtemps que les jeunes ne pourront pas trouver des emplois adéquats, ils représenteront une source d'instabilité pour la société. Les jeunes vont, soit s'orienter dans le banditisme et la criminalité, soit ils seront

recrutés dans les groupes armés, ou alors, ils vont tenter l'expérience d'immigration en Occident, avec tous les risques que cela comporte. Le Burundi se trouve à ce stade. Il est urgent d'élaborer des politiques permettant d'octroyer des emplois aux jeunes et exploiter leur potentiel pour le développement du Burundi.

7. La situation des réfugiés burundais est inquiétante. Plus de 400.000 Burundais croupissent dans les camps de réfugiés en Tanzanie, au Rwanda, en Ouganda, au Kenya, et ailleurs. Comme nous le rappelait le Journal « Le Monde » dans son numéro du 3 décembre 2018, les réfugiés burundais sont les « victimes sans fin, d'une crise oubliée ». Comme beaucoup le disent, la crise burundaise, tout le monde en parle, mais très peu lui accorde l'attention. Plus que les autres exilés, les personnes qui ont fui le Burundi manquent de tout : nourriture, éducation, sécurité. La misère, la faim, le manque de soins de santé, les enfants meurent par manque de soins, mais aussi de vêtements chauds. Récemment, le Représentant du Haut-Commissariat pour les Réfugiés, rappelait que « la crise burundaise est la moins financée au monde ». A fin 2018, seulement 18% des besoins étaient couverts. Beaucoup d'enfants n'arrivent pas à être inscrits dans des établissements scolaires des pays d'accueil par faute de ressources financières pour payer les frais de scolarité. D'autres enfants qui parviennent à poursuivre leurs études jusqu'à la fin des cycles secondaires, ne parviennent pas à poursuivre leurs études supérieures. C'est une situation dramatique.
8. En avril 2015, le Président Nkurunziza se présentait pour un troisième mandat, en violation de l'Accord d'Arusha et de la Constitution de 2005. Cette décision a été suivie de manifestations immenses de la population, essentiellement urbaine, en majorité de jeunes, en guise de protestation contre cette décision. Depuis cette date, les violations massives des droits de l'homme se sont multipliées. Des citoyens sont tués chaque jour et leurs cadavres jetés dans les rivières ou sur les routes, d'autres sont torturés, emprisonnés, des femmes sont violées, des discours de haine sont prononcés par des dirigeants du parti au pouvoir, relayés par les jeunes miliciens affiliés au parti, et tout cela, devant des forces de défense et de sécurité complaisantes et une justice complice et politisée. La population vit dans la terreur. Les réfugiés dans les camps de Tanzanie ne sont pas non plus épargnés. Chaque jour des personnes investissent leurs camps de fortune pour les menacer, violer les femmes, tuer. Les différents Rapports de la Commission d'Enquête du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme ont relevé de nombreux cas flagrants de violation des droits de l'homme, perpétrés par les forces de sécurité et de défense et de la milice des jeunes affiliés au pouvoir CNDD-FDD, les Imbonerakure. Les organisations non gouvernementales, en particulier, *Human Rights Watch* et *International Crisis Group* ont exprimé leurs inquiétudes sur une situation explosive qui prévaut au Burundi, à la veille des élections en 2020.

## *II. Blocage du Dialogue Inter-Burundais*

9. Les initiatives prises au niveau régional pour régler la crise par un véritable dialogue ouvert à tous, sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est, n'ont rien donné, le Gouvernement de Bujumbura préférant organiser son propre dialogue, que d'aucuns assimilent à un monologue, chapeauté par la « Commission Nationale de Dialogue Inter-Burundais (CNDI), dont le caractère participatif et la légitimité n'ont manqué de soulever de sérieuses préoccupations aussi bien dans le champ des acteurs burundais qu'au sein de la communauté internationale. De nombreux dirigeants politiques de l'opposition et groupes de la société civile n'ont pas participé au processus et la plupart d'entre eux ont exprimé de vives préoccupations face à ce qu'ils considéraient comme un manque d'ouverture et de transparence, alléguant que le processus était contrôlé par le Gouvernement dans le but de produire un résultat politique prédéterminé. En effet, ladite Commission y formulait des recommandations préliminaires, qu'elle prétend issues des consultations, indiquant que la majorité des citoyens voulait abolir la limitation du nombre de mandats présidentiels et était en faveur de la primauté de la Constitution sur l'Accord d'Arusha. Le rapport indiquait également que les « Burundais » ne voulaient pas que les anciens présidents restent sénateurs à vie, que les « citoyens » imputaient les conflits politiques et l'insécurité aux défauts de la Constitution et souhaitaient que des modifications soient apportées à plusieurs lois concernant les partis politiques et la société civile. En définitive, il a été prouvé que l'objectif de cette Commission était de légitimer la modification de la Constitution et d'exclure toute velléité d'opposition.
10. Dans le même temps, le Gouvernement boycottait le Dialogue Inter-Burundais, sous l'égide de la Communauté de l'Afrique de l'Est, avec le Président de l'Ouganda, Son Excellence Yoweri Kaguta Museveni, comme Médiateur, et l'ancien Président de la République Unie de Tanzanie, Son Excellence Benjamin Mkapa, comme Facilitateur. Ce dernier a organisé 5 sessions, durant lesquelles les parties en présence n'ont été en mesure de s'asseoir autour d'une table et discuter des questions profondes de la crise burundaise. A défaut, le Facilitateur a recueilli les observations de toutes les parties et en a fait la synthèse. Dans son Rapport de novembre 2018 couronnant la fin de la quatrième session, le Facilitateur avait relevé les points de consensus suivants :
  - i. Les parties s'engageaient à reconnaître l'Accord d'Arusha et la Constitution comme le fondement de la paix durable, la sécurité et la stabilité du pays ;
  - ii. La nature politique de la crise burundaise nécessitait une solution politique, et que la crise a eu un impact négatif sur le bien-être social et économique des populations ;

- iii. Les parties s'engageaient à mettre fin à l'impunité et à toute forme de violence, y compris l'utilisation des discours de haine comme moyen de règlement des divergences politiques ;
- iv. Le besoin d'une feuille de route en vue des élections paisibles, crédibles, transparentes, libres et équitables en 2020 ;
- v. Respect de la loi et la promotion de la gouvernance ;
- vi. Respect des droits humains ;
- vii. Inclusion et participation des femmes et des jeunes dans les politiques nationales, la construction de la paix et le développement national ;
- viii. Indépendance de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et inclusion des parties politiques de l'opposition et autres acteurs politiques dans sa composition et sa gestion, en vue de restaurer la confiance dans sa neutralité et crédibilité ;
- ix. Promotion de l'unité, la réconciliation nationale et la coexistence pacifique de tous les Burundais.

Aucune de ces dispositions n'a été acceptée et respectée par le Gouvernement du Burundi.

11. En février 2019, le Facilitateur, face à l'intransigeance du Gouvernement du Burundi à se mettre autour d'une table et négocier la paix avec les protagonistes, a dû reconnaître son échec et remettre le tablier. Aujourd'hui, le dialogue est bloqué, et pendant ce moment, le Gouvernement du Burundi continue son forcing pour organiser des élections dans cet environnement combien explosif.

### **III. Positions Internationales**

#### **A. Conseil de Sécurité des Nations Unies**

12. Depuis plus de 4 ans, le Conseil de Sécurité des Nations Unies lance la sonnette d'alarme sur la situation explosive du Burundi. Le 23 février 2017, deux ans après le début de la crise politique et sécuritaire au Burundi, dans son Rapport au Conseil de Sécurité, le Secrétaire Général des Nations Unies, exprimait son inquiétude face à l'impasse politique et sécuritaire du pays, qui ne faisait que s'aggraver. Il indiquait que l'espace de dialogue politique se rétrécissait davantage du fait de la répression. Et qu'au lieu d'un véritable dialogue, l'échange de vues politiques, essentiellement sous forme d'accusations et de contre-accusations, intervenait à travers les médias sociaux et les communiqués de presse. Fait nouveau, le Président Nkurunziza a déclaré à la fin de 2016 qu'il pourrait briguer un quatrième mandat, « *si le peuple burundais décidait de modifier la Constitution*



*selon ses desideratas* », situation qui pourrait plonger le pays dans une crise encore plus profonde<sup>2</sup>.

13. Le Secrétaire Général rappelait au Gouvernement du Burundi que l'adoption de révisions constitutionnelles allant à l'encontre de dispositions de l'Accord d'Arusha et ferait courir le risque, dans les circonstances actuelles, de faire replonger le pays dans un conflit armé, avec des conséquences imprévisibles pour la région. Il faisait également référence à la dernière déclaration du Chef de l'Etat qui indiquait qu'il pourrait se présenter pour un quatrième mandat, raison pour laquelle il voulait à tout prix modifier la Constitution et se débarrasser de l'encombrant Accord d'Arusha, somme toute trop gênant pour ses ambitions. Il rappelait à l'intention du Gouvernement du Burundi que « *les valeurs sur lesquelles est fondé l'Accord d'Arusha, à savoir la justice, l'état de droit, la démocratie, la bonne gouvernance, le pluralisme, le respect des libertés et des droits fondamentaux de la personne, l'unité, la solidarité, l'égalité entre les femmes et les hommes, la compréhension mutuelle et la tolérance entre les diverses composantes politiques et ethniques du peuple burundais, ont été remises en cause pendant cette crise* ». Par conséquent, il recommandait que le Gouvernement prenne les mesures suivantes :

(a) Que les dirigeants politiques burundais ont l'obligation morale et la responsabilité politique de tout faire pour remettre le pays sur la voie de la paix et du développement économique et social. Par conséquent, il leur demande de placer l'intérêt de leur pays au-dessus de leurs intérêts particuliers et d'engager, en toute bonne foi et sans conditions préalables, un dialogue véritablement ouvert à tous et crédible, sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui soit fondé sur le respect de l'Accord d'Arusha. C'est le seul moyen de régler les différends politiques de manière pacifique et de trouver une solution durable à la crise. Il réaffirmait le soutien total de l'Organisation des Nations Unies aux efforts de paix déployés par les pays de la région. Dans cet esprit, les entités des Nations Unies continueraient de mobiliser des ressources suffisantes et de mettre leur expertise au service de l'appui à la médiation menée sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est.

(b) Que le Gouvernement signe, sans tarder, le mémorandum d'accord avec l'Union africaine concernant le déploiement et les activités des observateurs des droits de l'homme et des experts militaires de l'Union africaine. Il demandait aussi aux États Membres de l'UA à appuyer leur déploiement, notamment dans le cadre de

---

<sup>2</sup> Depuis cette date, la Constitution a changé, taillée sur mesure pour pouvoir se maintenir au pouvoir, et tous les signes montrent que l'affirmation de Nkurunziza en 2016 risque de se vérifier dans les jours à venir.

l'examen des propositions soumises au Conseil de sécurité le 19 septembre 2016. L'Organisation des Nations Unies continuerait de renforcer sa coopération avec l'Union africaine à l'appui du dialogue que facilite la Communauté de l'Afrique de l'Est.

(c) Que le Gouvernement se préoccupe davantage de la situation socio-économique et humanitaire désastreuse aussi bien à l'intérieur du pays que dans les camps des réfugiés dans les pays voisins. Par conséquent, ne pas intervenir tout de suite, dans le cadre d'un dialogue ouvert à tous, reviendrait à prolonger les souffrances de la population et l'on courrait le risque de voir réduits à néant plus d'une décennie d'efforts en matière de consolidation de la paix. La région et la communauté internationale doivent appuyer de tout leur poids le dialogue facilité par la Communauté de l'Afrique de l'Est pour empêcher le surgissement d'une situation qui pourrait dégénérer en violences généralisées et risquerait de s'étendre aux pays voisins.

(d) Compte tenu des allégations faisant état de la poursuite des violations des droits de l'homme, le Secrétaire Général des Nations Unies demandait au Gouvernement de prendre des mesures urgentes pour assurer l'application du principe de responsabilité et empêcher l'impunité. Il appelait les autorités nationales à coopérer pleinement avec la commission d'enquête dépêchée par le Conseil des droits de l'homme et à faire en sorte que ceux qui se sont rendus coupables de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits aient à répondre de leurs actes.

14. Dans son Rapport du 25 janvier 2018, le Secrétaire Général des Nations Unies faisait un constat amer d'une situation économique et humanitaire inquiétante, d'un manque de progrès en matière de dialogue pour rétablir la paix et la stabilité, et qu'aucune issue ne se dessine à l'horizon. Il invitait les parties à se remettre autour de la table et éviter de déstabiliser davantage le pays et trouver une solution qui soit dans l'intérêt général des Burundais. Ces discussions devraient être guidées par l'esprit et la lettre de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi. C'est la même amertume et désolation qui transparaissaient dans le Rapport du Secrétaire Général du 15 novembre 2018, en soulignant la persistance des cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ceux-ci ainsi que de crimes apparentés. Il priait les autorités burundaises de conduire des enquêtes exhaustives, impartiales, indépendantes, efficaces et approfondies sur ces violations des droits de l'homme et les atteintes à ceux-ci, de sorte que les auteurs aient à rendre compte de leurs actes et que toutes les victimes aient accès à des recours effectifs et aux réparations qui leur sont dues. Le Gouvernement a complètement ignoré

ces recommandations du Secrétaire Général, et a poursuivi la répression de son peuple et les violations massives des droits de ses citoyens, tandis que le Conseil de Sécurité n'est pas parvenu à s'entendre sur une quelconque Résolution sur le Burundi.

15. Le 14 juin 2019, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, sur proposition de la France et de la Belgique, ramène, de nouveau, le dossier du Burundi, afin d'une éventuelle résolution pour relancer le dialogue inter-burundais et la réhabilitation de l'Accord d'Arusha. Le Secrétaire Général des Nations Unies a saisi l'occasion pour exprimer ses inquiétudes concernant le peu de progrès enregistrés pour restaurer la paix et la stabilité au Burundi. Les pays qui soutiennent le régime de Bujumbura ont plutôt fait savoir que le dossier « Burundi » devrait être retiré de l'agenda de ses sessions ultérieures, sous le principe du « *Respect sacro-saint de la souveraineté nationale du Burundi* », et que la paix et la sécurité règnent au Burundi. Cette session du Conseil de Sécurité ne pouvait néanmoins ignorer le lourd Rapport de la Commission d'Enquête sur le Burundi, qui faisait état de violations massives des droits de l'homme. La majorité des membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies, à l'exception de deux pays membres permanents du Conseil, la Chine et la Russie, exprimaient leurs inquiétudes quant à l'impasse politique dans laquelle se trouve le Burundi actuellement, et de la nécessité de renouer le Dialogue entre le Gouvernement et l'opposition, avec pour cadre de référence l'Accord de Paix d'Arusha et la Constitution de 2005. Comme cela depuis plusieurs années, *la réunion du Conseil de Sécurité s'est clôturée sans aucun accord sur une quelconque résolution sur le Burundi.*

## **B. Conseil des Nations Unies pour les Droits de l'Homme**

16. Dans ses conclusions et recommandations, le Rapport de la Commission d'Enquête sur le Burundi, publié le 12 septembre 2018, concluait à la persistance en 2017 et en 2018 des violations graves des droits de l'homme – dont certaines sont constitutives de crimes contre l'humanité –, en particulier des exécutions sommaires, des disparitions y compris forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des tortures et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, des violences sexuelles, ainsi que des violations des libertés publiques telles que les libertés d'expression, d'association, de réunion et de circulation. Le Rapport indiquait que le Service National de Renseignements (SNR) et la police restaient les organes étatiques les plus impliqués dans ces violations, auxquels s'ajoutait le rôle croissant joué par les *Imbonerakure* dans un contexte d'embrigadement de la population destiné à faire taire toute forme d'opposition. L'État burundais est responsable des violations des *Imbonerakure* commises dans ce cadre. La Commission ajoutait que les auteurs de violations opèrent dans un climat général d'impunité. La

Commission considérait que le système judiciaire burundais n'avait, en l'état, ni la volonté ni la capacité d'établir les responsabilités et de poursuivre les auteurs de violations. Elle indiquait, ensuite, que la crise politique au Burundi avait eu un impact très négatif sur la situation économique et sociale du pays, et avait contribué à son appauvrissement. Or, le Gouvernement a multiplié les taxes, les contributions et de nouvelles formes de redevance, qui vont à l'encontre du droit de toute personne à un niveau de vie suffisant et n'a pas consacré le maximum de ses ressources à la réalisation des droits économiques et sociaux. Dans ce contexte, la Commission restait convaincue que l'Accord d'Arusha devait rester la base de tout règlement de la crise burundaise. La Commission s'inquiétait en outre de l'absence de mécanisme international et indépendant en mesure d'enquêter sur les violations des droits de l'homme depuis le territoire burundais. La Commission formulait une série de recommandations à l'endroit du Gouvernement. Lors de la présentation du Rapport, le Gouvernement du Burundi a réfuté le contenu du rapport, en disant que les membres de la Commission étaient manipulés pour des raisons politiques.

17. Le 2 juillet 2019, devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève, le Président de la Commission d'Enquête sur le Burundi, Doudou Diène, a souligné que des citoyens burundais continuent de vivre dans « une peur créée par un environnement imprévisible de suspicion, dans lequel tout citoyen burundais peut devenir une victime ». Le Président de la Commission d'Enquête, tout en reconnaissant que le Burundi n'est pas dans une situation de conflit armé qui se traduirait par des incidents de violence à grande échelle, a estimé toutefois « que la situation est très préoccupante. Les enquêteurs de l'ONU estiment d'ailleurs que les violations graves des droits de l'homme continuent depuis 2018, notamment des exécutions sommaires, des disparitions, des arrestations et détentions arbitraires, ainsi que des cas de torture, de mauvais traitements et de violence sexuelle, et des restrictions des libertés publiques. « Des cas de violence sexuelle ont également été documentés », ont-ils relevé. La majorité des victimes ont été des femmes et des filles, et dans une moindre mesure, des hommes, mineurs et adultes. Ces violences ont le plus souvent pris la forme de viol collectif, y compris dans le cadre d'attaques nocturnes à leur domicile, ont observé les enquêteurs. Les victimes, dont certaines avaient été récemment rapatriés au Burundi, ont été ciblés, en raison de leur appartenance supposée, ou celle d'un membre de leur famille, à l'opposition ou à un mouvement rebelle, ou pour leur refus de rejoindre le CNDD-FDD ou les Imbonerakure. De plus, alors que la population ne cesse de s'appauvrir, tous les foyers sont obligés de contribuer à de multiples causes nationales ou locales, notamment pour financer les élections de 2020. Les personnes qui n'ont pas pu verser la somme exigée par la Ligue des jeunes, les Imbonerakure, généralement chargée de collecter ces contributions, sont

souvent maltraités. Dans son discours du 30 juin 2019 à la Nation, le Président Nkurunziza a annoncé que le montant nécessaire ayant été presque collecté, la contribution obligatoire pour les élections de 2020 pour les fonctionnaires de l'Etat était suspendue.

18. Concernant les élections de 2020, la Commission onusienne appelle à la vigilance de la communauté internationale quant à la préparation et la tenue de ce scrutin. Selon M. Diène, « *il ne peut y avoir d'élections libres et crédibles lorsque seul le parti au pouvoir est en mesure d'opérer et tend à se confondre avec les institutions étatiques (...). Il ne peut y avoir d'élections justes lorsque l'intolérance politique est manifeste, et se concrétise dans de multiples violations des droits fondamentaux des membres des partis d'opposition* ». Selon les enquêteurs onusiens, il ne peut y avoir d'élections transparentes lorsque les libertés publiques ne sont plus que théoriques, et que les témoins et observateurs indépendants comme la presse et les organisations non-gouvernementales sont progressivement neutralisés, exclus ou interdits. La Commission onusienne est préoccupée par le rétrécissement de l'espace démocratique et de la restriction des libertés publiques qui se sont intensifiées depuis quelques mois. Les médias sont censurés et les sanctions sont parfois lourdes, avec notamment une suspension ou un retrait de License. Outre le contrôle et les sanctions contre les organisations non-gouvernementales nationales et étrangères, les Eglises sont même désormais dans le collimateur du pouvoir burundais. Par exemple, le 11 juin 2019, les évêques catholiques du Burundi ont exprimé leurs préoccupations quant à « *la montée progressive de l'intolérance politique qui s'avère cause d'affrontements et même des morts* ». Ils ont été immédiatement rappelés à l'ordre pour qu'ils s'abstiennent de tout propos de nature politique.

### C. Senat des Etats Unis d'Amérique

19. Le 9 décembre 2015, durant les périodes fortes de la crise au Burundi, la Section des Affaires Etrangères, le Sous-Comité de l'Afrique du Senat Américain<sup>3</sup>, a fait appel a des experts internationaux pour expliquer la situation des crises sécuritaires et politiques au Burundi. Il s'agissait des personnalités suivantes : (1) Madame Linda Thomas-Greenfield<sup>4</sup>, (2) Dr Joseph Siegle<sup>5</sup> et (3) Thierry Vercoulon<sup>6</sup>. A l'issue des présentations, un membre du Senat, Monsieur Ben Cardin (D-Md), s'adressa a Siegle et lui demanda

---

<sup>3</sup> Senate Foreign Relations Committee, Subcommittee on Africa and Global Health Policy, December 2015

<sup>4</sup> Linda Thomas-Greenfield, Assistant-Secretary, Bureau of African Affairs, US Department of State

<sup>5</sup> Joseph Siegle, Director of Research, African Center for Strategic Studies

<sup>6</sup> Thierry Vercoulon, Central Africa Project Director, International Crisis Group

quelles solutions il proposait pour sortir de la crise au Burundi. Les propositions suivantes étaient formulées :

**(a) Proposer la mise en place d'un Gouvernement de Transition** : il était convenu que le troisième mandat de Nkurunziza était illégitime. Quelques 130 membres de son propre parti lui ont demandé de ne pas se présenter, tandis que la Cour Constitutionnelle a décidé de son éligibilité. Le Senat Américain pourrait décider par une Résolution que le troisième mandat de Nkurunziza est illégitime et proposer aux partenaires régionaux et internationaux la mise en place d'un gouvernement multipartiste de transition, constitué de technocrates, qui ne seront pas éligibles aux élections suivantes. C'est une expérience qui a fait ses preuves au Burkina Faso, au Mali et en Guinée.

**(b) Faire pression pour le Déploiement Rapide d'une Force de Maintien de la Paix** : L'Union Africaine avait déjà fait une telle proposition de déployer des forces de maintien de la paix au Burundi, et les Nations Unies avaient approuvé la proposition, par une Résolution. Il était plus que jamais urgent de mettre en place cette force, compte tenu de la rhétorique divisionniste ethniciste qui alimente les discours des politiciens et qui annonce de grandes instabilités. Une telle force de maintien de la paix pourrait désamorcer les tensions entre les forces armées rivales, minimiser une escalade future de la violence, et permettre à la société civile burundaise et des médias de relancer les débats, et de manière inclusive dans les jours à venir. Les membres du Senat Américain pourraient proposer le déploiement de 3.000 à 5.000 membres. Cette proposition pourrait éviter aux Etats Unis d'éventuels regrets, comme ceux qu'ils ont à faire de n'avoir pas pu prévenir le génocide au Rwanda en 1994.

**(c) Reconnaître la primauté de l'Accord d'Arusha** : L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation (Accord d'Arusha) a sorti le Burundi de 12 ans de conflits civils, et a facilité deux transitions paisibles en 2003 et 2005. Cet Accord, devenu populaire, avait créé des motivations pour la coalition/construction multi-ethnique parmi les partis politiques et au sein des organisations de la société civile. Pareil pour les forces de défense, ce qui contribuait à leur impartialité et retenue durant les premiers mois de la crise. Le troisième mandat de Nkurunziza viole l'Accord et ses supporters espèrent démanteler l'Accord pour consolider leur pouvoir. Le Congrès US devrait rejeter tout arrangement qui écarterait l'Accord d'Arusha. L'intérêt du Congrès US dans la crise burundaise permettrait de désamorcer un conflit politique et ethnique avant qu'il n'éclate et qui serait difficile à régler pour le Burundi, aussi bien par la sous-région que la communauté internationale.

20. Le 7 décembre 2017, Eliot Engel, Hultgren et Karen Bass, Démocrates et Membres du Comité des Affaires Etrangères de la Chambre des Représentants des Etats Unis d'Amérique<sup>7</sup> soumettaient à cette Chambre leurs préoccupations du fait que le Burundi était exposé aux risques des atrocités de masse et demandaient au Gouvernement du Burundi de se conformer aux dispositions constitutionnels de limitation de mandats et qu'il se conforme à la reprise du dialogue, coordonné par la sous-région de l'Afrique de l'Est. Tenant compte de la situation explosive du Burundi et d'un nombre important de réfugiés et de déplacés intérieurs, complétés par les Rapports accablants de la Commission d'Enquête des Droits de l'Homme, les trois représentants concluaient au manque de volonté du Gouvernement du Burundi d'engager des discussions avec l'opposition en vue de trouver des solutions à la crise. Par conséquent, ils formulaient à la Chambre des Représentants d'adopter les mesures suivantes :

(a) **Au Gouvernement du Burundi :**

- (i) Accepter les 228 policiers non armés des Nations Unies tels que autorisés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies par la Résolution 2303 (2016) en vue de suivre la situation de sécurité et des droits de l'homme ;
- (ii) Désarmer toutes les personnes impliquées dans les violences politiques et détenant illégalement des armes, en particulier, les jeunes affiliés aux partis politiques, dont les Imbonerakure ;
- (iii) Entreprendre des enquêtes sur les faits de violation des droits de l'homme, y compris celles attribuées aux forces de défense et de sécurité, et que les responsables puissent répondre de leurs actes ;
- (iv) Permettre le déploiement des Observateurs des Droits de l'Homme et des Experts Militaires de l'Union Africaine et qu'il leur soit autorisé à se rendre dans tout le pays, conformément à leur mandat ;
- (v) Participer au Dialogue politique conduit par la Communauté de l'Afrique de l'Est, sans conditions préalables, et s'assurer de créer une atmosphère favorable à la libre expression et espace citoyen ;

---

<sup>7</sup> 115th Congress, 1st Session : Resolution submitted by Eliot Engel (for himself, Mr. Hultgreen and Ms Bass) to the Committee of Foreign Affairs, 7 December 2017. The Resolution is entitled: Expressing the sense of the House of Representatives that Burundi is at risk of mass atrocities, and that the Government of Burundi should comply with constitutional limits on presidential terms and re-engage in regionally-brokered peace talks.

- (b) **Au Président des Etats-Unis** : Imposer des sanctions additionnelles, en collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux, conformément à l'« Exécutive Order » 13712, y compris contre les individus coupables ou complices dans les menaces à la paix et la sécurité, ou la stabilité du Burundi, dans les violations des droits humains, les viols de femmes, les violences aux enfants, déplacements forcés et les attaques aux écoles, etc.

## D. Le Parlement Européen

21. Le 5 juillet 2018, par sa Résolution No. 2785, le Parlement Européen exprimait sa profonde préoccupation face à l'impunité permanente et aux violations continues des droits de l'homme, dénoncé une nouvelle fois les actes d'intimidation, la répression, la violence et le harcèlement dont font l'objet les journalistes, les sympathisants de l'opposition et les défenseurs des droits de l'homme au Burundi. Il a rappelé au Burundi l'obligation qui lui incombe, en sa qualité de membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, de reprendre ses activités et de coopérer pleinement avec la commission d'enquête sur le Burundi. Les députés se sont inquiétés du fait que la nouvelle Constitution, adoptée par référendum le 17 mai 2018, pourrait commencer à démanteler les dispositions de l'Accord d'Arusha, qui ont été soigneusement négociées et qui ont contribué à mettre fin à la guerre civile au Burundi. Ils ont rappelé que les modifications constitutionnelles votées lors du référendum comprennent l'élargissement des pouvoirs présidentiels, la réduction des pouvoirs du vice-président, la nomination du Premier ministre par le président, l'introduction d'une procédure de vote à la majorité simple pour l'adoption ou la modification d'un acte législatif au parlement, la capacité de revoir les quotas mis en œuvre par l'accord d'Arusha et l'interdiction pour les partis politiques obtenant moins de 5 % des voix de participer au gouvernement, et que l'ensemble de ces dispositions mettent en péril l'Accord d'Arusha.
22. A cet effet, le Parlement a invité le gouvernement burundais à respecter pleinement l'Accord d'Arusha, ainsi que ses obligations légales internationales en matière de droits de l'homme et de droits civils. Il a également demandé aux autorités burundaises de respecter l'état de droit et les droits fondamentaux de l'homme, tels que la liberté d'expression et la liberté des médias, autant de conditions pour que des élections ouvertes à tous, crédibles et transparentes puissent avoir lieu en 2020. Les députés ont réaffirmé leur soutien à la décision de l'Union Européenne, suite à la consultation avec les autorités burundaises au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, de suspendre l'aide financière directe au gouvernement du Burundi et salué l'adoption par l'Union européenne des restrictions en matière de déplacements et un gel des avoirs par l'Union Européenne à l'encontre des responsables d'atteintes aux efforts de paix ou aux droits de l'homme. Ils ont demandé qu'il soit mis fin à tout paiement supplémentaire aux troupes



burundaises et aux divers contingents du Burundi engagés dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies et de l'Union Africaine. Ils ont pris acte de l'annonce faite par le président Nkurunziza de ne pas briguer un autre mandat en 2020, mais ont invité la communauté internationale à suivre de près la situation au Burundi, indépendamment de la déclaration du président Nkurunziza au sujet des élections de 2020.

23. Le Parlement a ensuite souligné ses préoccupations quant à la situation humanitaire, qui se caractérise par l'existence de 169.000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, de quelque 1,67 million de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire et de plus de 410.000 Burundais qui ont cherché refuge dans les pays voisins. Il a félicité les pays d'accueil pour leurs efforts et a invité les gouvernements de la région à veiller à ce que le retour des réfugiés ait lieu de manière volontaire, se fonde sur des décisions prises en connaissance de cause et s'effectue en toute sécurité et dans la dignité. Il a également salué l'aide apportée par les partenaires bilatéraux et multilatéraux à l'amélioration de la situation humanitaire et a encouragé la Commission européenne à fournir un soutien direct supplémentaire à la population en 2018. En dernier lieu, le Parlement a appelé à une approche renouvelée et coordonnée entre l'Union Africaine, l'Union Européenne, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'ensemble des Nations unies, de manière à ce que toutes les parties continuent leur dialogue afin que le gouvernement burundais puisse mettre en place des conditions favorables à la reprise de l'aide.

## **E. Le Parlement Canadien**

24. Également préoccupé par les violations massives des droits de l'homme au Burundi, le Parlement Canadien, en sa session de février 2017, stigmatisait le rôle de la communauté internationale et des pays voisins du Burundi en vue de mettre fin aux violations massives des droits de l'homme. A cet effet, il indiquait que la fin durable de la crise actuelle du Burundi nécessitait une double approche. D'abord, une solution politique est nécessaire pour ce qui est considéré comme une lutte pour le pouvoir. Par conséquent, un engagement diplomatique est nécessaire pour suivre de près la situation sur le terrain. Deuxièmement, la redevabilité est requise en vue de mettre fin à l'impunité qui a nourri cette crise. La communauté internationale devrait tenir le Président Nkurunziza responsable auprès des instances internationales. A cet effet, la communauté internationale fait face à deux importants défis. D'une part, ni les voisins du Burundi, ni l'Union Africaine (UA) n'ont fait de pression sur le Burundi. D'autre part, la communauté internationale, - dont l'intervention est fonction de l'accord de l'Etat concerné-, doit se rendre à la réalité que le niveau d'influence des Nations Unies sur le Burundi est de plus en plus faible. Le régime du Burundi s'est toujours interrogé sur la raison d'être de l'engagement des Nations Unies concernant le respect des droits de l'homme, et se décrit

comme victime d'une spoliation de sa souveraineté. Par conséquent, les Nations Unies s'alignent entièrement sur les pays de la sous-région. Et pour cela, les Nations Unies, l'Union Africaine et ses Etats membres devraient se mettre ensemble pour faire pression sur le Burundi.

25. Le Parlement Canadien demandait aux pays voisins du Burundi, au travers de la Communauté de l'Afrique de l'Est, à l'Union Africaine et aux Nations Unies d'exercer des pressions sur le régime du Burundi pour accepter la médiation pour un Dialogue avec les partis d'opposition, en vue d'une paix durable.

26. D'autres institutions, aussi bien nationales qu'internationales et des partenaires du Burundi, ont exprimé leur inquiétude sur la situation désastreuse que traverse le Burundi et ont demandé au Gouvernement du Burundi de prendre les dispositions nécessaires. Des envoyés spéciaux se sont rendus au Burundi, des Chefs d'Etat ont rendu des visites à leur homologue burundais pour lui demander de revenir à la raison et accepter le dialogue, mais la situation se détériore au jour le jour, et le Président Nkurunziza durcit la répression contre ses opposants.

#### ***IV. Tensions Sécuritaires Intérieures Palpables***

27. Au Burundi, les tensions sécuritaires sont palpables. Au milieu du mois d'avril 2019, un enregistrement audio a circulé sur les réseaux sociaux burundais. Il s'agissait du Commissaire provincial de la Police à Muyinga (une province du Nord Est du Burundi), qui adressait une mise en garde à tous ceux qui prétendaient se considérer comme des opposants politiques au parti CNDD-FDD : « *Si tu veux perturber la sécurité, je vais en finir avec toi sur place, et si tu organises une réunion à ta résidence, en présence de ta femme et tes enfants, je tuerai tout le monde* ». La même personne avait exprimé dans une réunion que lui, il n'avait pas le temps pour négocier ou emprisonner les fautifs, qu'il tue simplement. Ces menaces à l'intention des opposants politiques sont évidemment authentiques, et démontrent un mépris inquiétant de l'Etat de droit au Burundi. Chaque jour, on fait état de dizaines d'allégations d'arrestations, de passages à tabac, d'intimidations et de disparitions de membres du nouveau parti, commis par des membres du Service national de renseignement, de la Police et des *Imbonerakure*. Partout dans le pays, les militants des partis d'opposition, les représentants de la société civile et des médias encore critiques du régime en place, sont réprimés, tués ou torturés. La population vit dans la peur. La répression menée par les agents du service de renseignement national et les jeunes affiliés au CNDD-FDD s'est enracinée. Toute

personne suspectée d'être opposée au parti au pouvoir, ou qui refuse de payer les contributions et redevances demandées par le parti est devenue une cible. Quatre ans se sont écoulés et les perspectives sont moroses, alors que les élections de 2020 approchent à grands pas. Bien que la répression ne soit pas aussi visible qu'aux premiers jours, elle est aussi brutale et a lieu en toute impunité. Toute personne suspectée d'appartenir à un parti d'opposition est rapidement arrêtée et accusée de participer à des réunions clandestines et illégales. Les *Imbonerakure* orchestrent ces arrestations et ne sont jamais inquiétés, puisqu'ils ne sont jamais condamnés. Cette pratique s'est progressivement généralisée.

28. La situation de ces derniers mois est encore source d'inquiétudes. En juin 2018, Monsieur Nkurunziza a promulgué une nouvelle Constitution, sans la faire promulguer par l'Assemblée Nationale. Théoriquement, cette constitution permet à Nkurunziza de rester au pouvoir jusqu'en 2034, nonobstant sa déclaration publique de ne pas se représenter en 2020. En effet, une des clauses les moins remarquées de la nouvelle Constitution – et jusqu'ici la plus inexplicable – établit justement la possibilité de rétablir la monarchie au Burundi par voie référendaire. Dans le passé, M. Nkurunziza a fait montre de qualités tactiques, dans l'exercice du pouvoir, qui lui ont permis de triompher de nombreux ennemis, notamment au sein de sa propre formation. Après son discours du 7 juin 2018, à Gitega, après la promulgation de la nouvelle Constitution, qui lui offrait une légitimité de rester au pouvoir jusqu'en 2034, Nkurunziza créa la surprise en annonçant qu'en 2020, à la fin de son mandat, il ne se représentera pas. Juste après ce discours, il se rendit dans la petite localité de Bugendana, au centre du pays, qui se trouve être un lieu de mémoire surchargé de sens dans l'histoire du Burundi contemporain. En particulier, Bugendana, outre que 600 Tutsi y furent massacrés en 1996, pendant la guerre civile où les belligérants s'étaient rangés sur des bases ethniques, mais c'est aussi dans cette petite localité qu'était né Mwezi IV Gisabo, le *mwami* (roi) de l'âge d'or du Burundi précolonial, grande figure unificatrice qui avait fait rayonner le royaume. Depuis des mois, les Burundais ont remarqué que le président passe de plus en plus de temps dans des lieux liés à l'ancienne monarchie, palais ou emplacements géographiques chargés d'histoire. Il donne le nom de « Ntare Rushatsi », Premier Roi du Burundi, au nouveau « Palais Présidentiel » de Bujumbura. C'est le retour à des concepts monarchiques, dont personne ne connaît les motivations, sinon ceux qui sont dans le cercle restreint du parti au pouvoir. Personne ne sera étonné si dans quelques mois, le Président décide d'organiser un Référendum pour changer de nouveau la Constitution pour transformer la République du Burundi en Royaume du Burundi.

29. Les piliers fondamentaux de l'Etat de droit – y compris un système de justice qui peut fonctionner sans interférences politiques – sont gravement menacés au Burundi. Des avocats et des juges ont évoqué à plusieurs reprises l'influence des responsables du

CNDD-FDD sur le système judiciaire aux niveaux local, provincial et national. Des juges interrogés ont indiqué que dans des affaires politiquement sensibles, lorsque les personnes sont accusées d'atteinte à la sûreté de l'Etat, les instructions sont claires : « *Il n'y aura jamais d'issue favorable pour le suspect* ». Des défenseurs des droits humains ont fui ou ont subi une forte pression à l'intérieur du pays. Les déclarations reçues de différentes personnalités au Burundi reflètent une peur profondément ancrée du parti au pouvoir et des Imbonerakure. Les Burundais expriment une frustration grandissante face au fardeau économique croissant de la crise et aux contributions forcées, collectées notamment pour financer l'élection de 2020. Un an avant le vote, l'impunité est susceptible d'attiser davantage les violences et la répression contre les opposants politiques. Les abus commis au Burundi ont lieu essentiellement dans l'ombre. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour dissimuler la vérité en faisant taire les dissidents. Les dernières décisions l'attestent, en particulier, celle de la saisie des biens des personnes qui ont fui le pays et accusées d'avoir participé au coup d'Etat manqué du 13 mai 2015, que ce soit les hommes politiques, les officiers, les représentants de la société civile, tous ceux qui ont critiqué le pouvoir en place sont considérés comme les ennemis de la Nation, et leurs biens sont confisqués en vertu d'une procédure judiciaire expéditive entièrement déconnectée des principes élémentaires d'un procès équitable, et faisant fusion et confusion entre les présumés coupables et leurs familles. Dans le même sillage, une liste d'anciens dignitaires accusé d'avoir commandité l'assassinat du Président Melchior Ndadaye, le 21 octobre 1993 ainsi que des mandats d'arrêts internationaux ont été lancés contre ces personnes. Ceux qui vivent au Burundi, s'ils ne fuient pas le pays, sont arrêtés ou tués, ou bien disparaissent. La justice n'existe plus au Burundi. Récemment, le Président du Parti CNDD-FDD annonçait, dans un message à la population que les propriétés foncières appartiennent toutes à l'Etat et qu'une personne n'avait le droit de vendre des terres, surtout, pas aux étrangers, ce qui est contraire à la loi de la propriété privée. Autant d'actes de provocation adressés à la population et à toutes les voies dissonantes, mais aussi des signes annonciateurs des actes plus catastrophiques pour le Burundi.

30. Dans son rapport du 12 juin 2019, l'ONG américaine Human Rights Watch soulignait que « *Les autorités du Burundi et des jeunes affiliés au parti au pouvoir ont battu, arrêté arbitrairement, fait disparaître et tué des dizaines d'opposants politiques réels ou supposés. Une campagne concertée contre ceux qui sont perçus comme étant opposés au parti au pouvoir continue depuis le referendum constitutionnel de mai 2018, mais les abus semblent avoir augmenté depuis l'accréditation d'un nouveau parti d'opposition en février<sup>8</sup>* ». Des membres des Imbonerakure, la ligne des jeunes affiliés au CNDD-FDD, et des autorités locales continuent de mettre une pression intense sur la population pour qu'elle adhère

---

<sup>8</sup> Human Rights Watch : Burundi : Abus Généralisés visant l'Opposition, 12 juin 2019

au parti au pouvoir à l'approche des élections présidentielles prévues pour 2020, particulièrement dans les zones rurales. La ligue des jeunes et les administrateurs locaux ont réagi à l'enregistrement du Congrès National pour la Liberté (CNL) par des abus généralisés, et n'ont subi quasiment aucune conséquence de leurs actes, a constaté HRW. Finalement, comme le souligne Lewis Mudge, Directeur pour l'Afrique Centrale à HRW « *La violence alarmante est stimulée par l'impunité qui règne au Burundi, et les cas que nous avons documentés ne sont probablement que la partie visible de l'iceberg* »,

31. Dans une tribune du journal « Le Monde », l'ONG HRW appelle l'Union africaine à « *prendre ses responsabilités* » pour trouver une solution à la crise qui secoue le pays depuis quatre ans. Ses observateurs sont présents dans le pays depuis 2016, mais leur accord d'intervention n'est pas clair et leurs rapports ne sont pas rendus publics. Alors que le bureau du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, la société civile et les médias indépendants ont été écartés, les agents de l'UA constituent la seule mission d'observateurs externes – bien que réduite – ayant accès au Burundi. Elles indiquent que face à une intensification de la crise qui se profile à l'horizon, l'UA devrait s'assurer que la vérité sur les violations des droits de l'homme au Burundi éclate au grand jour et prendre davantage de mesures pour tenter de résoudre la situation avant 2020.
32. Le rapport n°278 d'International Crisis Group du 20 juin 2019 abonde dans le même sens et recommande que la Communauté de l'Afrique de l'Est, l'Union Africaine et les Nations Unies, fassent pression sur le Gouvernement afin qu'il crée les conditions nécessaires permettant à l'opposition de faire campagne en toute sécurité, préservant un degré de pluralisme politique et évitant l'escalade de la violence. ICG propose 4 mesures, notamment :
  - (a) Que le gouvernement autorise les opposants en exil à rentrer et à faire campagne librement sans être intimidés, arrêtés ou subir de violence. Il devrait aussi permettre à des observateurs extérieurs de suivre les préparatifs de scrutin ainsi que le vote et les opérations de dépouillement.
  - (b) Que les dirigeants de la région usent de leur influence sur le Président Nkurunziza pour s'assurer que le gouvernement prenne ces mesures. Ils devraient publiquement annoncer leur intention de geler les avoirs des membres du gouvernement et des dirigeants du parti au pouvoir et être prêts à suspendre le Burundi de la CAE si le pays ne se dirige pas vers des élections plus crédibles.
  - (c) Que l'UA relance sa délégation de haut niveau pour le Burundi et, si nécessaire, en revoir la composition. Elle devrait en élargir le mandat pour lui permettre de trouver un consensus dans la région et d'encourager les dirigeants de la CAE à contribuer à faire progresser les pourparlers. L'UA devrait négocier avec le gouvernement burundais en vue d'augmenter le nombre d'observateurs des

droits humains et d'experts militaires qu'elle déploie dans le pays. Elle devrait utiliser ce contingent renforcé pour suivre la situation sécuritaire, y compris la sécurité des responsables politiques de l'opposition, et pour évaluer les préparatifs du prochain scrutin et déterminer si les conditions sont réunies pour un vote crédible. Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et la délégation de haut niveau devraient utiliser les rapports de l'équipe de l'UA sur le terrain pour façonner leur diplomatie de crise. La Conférence des chefs d'Etat, qui doit se réunir lors d'un sommet extraordinaire en juillet 2019, devrait entériner ces mesures.

- (d) Que la CAE, l'UA et l'ONU fassent un effort concerté pour que Nkurunziza ne puisse pas se tourner vers l'institution la plus conciliante. Il est crucial qu'elles évitent que la crise disparaisse de l'ordre du jour international. Si aucun progrès significatif n'est réalisé d'ici fin 2019, la CAE, l'UA, l'ONU et les autres acteurs extérieurs devraient appeler à un report du scrutin pour une durée de six mois. Cela donnerait au gouvernement suffisamment de temps pour remettre de l'ordre dans ses affaires et empêcherait Bujumbura et ses alliés de pouvoir se plaindre d'avoir manqué de temps. La CAE, l'UA et l'ONU devraient utiliser ce délai supplémentaire pour redoubler d'efforts et faire pression sur le gouvernement afin qu'il améliore les conditions en vue d'élections crédibles et paisibles. Si le scrutin a lieu sans que la situation sur le terrain ait changé, que ce soit à la date prévue initialement ou après un report, les acteurs extérieurs devraient s'abstenir de soutenir ou d'observer le vote et minimiser leurs contacts diplomatiques avec tout gouvernement issu de ce scrutin, et la CAE devrait suspendre le Burundi et geler les avoirs de ses dirigeants.

33. Le Gouvernement du Burundi ne semble pas vouloir écouter les recommandations de ces ONG internationales, de la CAE, de l'UA, de l'ONU ou de ses partenaires internationaux et bilatéraux. Il continue à réprimer la population, déjà apeurée et appauvrie par plusieurs années de crises politiques. Les tensions montent et des massacres de grande ampleur se profilent à l'horizon, tandis que la communauté internationale ne semble pas être concernée par cette situation inquiétante. Des rapports des institutions internationales, en particulier, les Nations Unies, ont fait état de circulation d'armes dans la sous-région des Grands Lacs. Il est évident que la situation actuelle encourage les groupes armés à s'organiser et une bonne frange de la population à les rejoindre, ce qui va encore approfondir la crise, en mettant en place tous les ingrédients d'une guerre civile. La crise du Burundi aura de grandes répercussions sur la sous-région des Grands Lacs. Dans son Rapport au Conseil de Sécurité des Nations Unies, le 2 octobre 2018, sur la « *Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région* », le Secrétaire General des Nations Unies se disait « *profondément troublé par la situation humanitaire dans la région (...) et inquiet de voir*

*se poursuivre les activités des groupes armés, qui continuent d'alimenter l'insécurité dans l'Est de la République démocratique du Congo ».*

34. En conclusion, comme cela est détaillé dans les paragraphes précédents, la Communauté internationale reconnaît que la situation politique et sécuritaire au Burundi est explosive et que les mois à venir sont pleins de dangers. Nous sommes en face d'un pouvoir sanguinaire et déterminé à aller jusqu'au bout pour installer un pouvoir dictatorial, et si possible, monarchique. Pour arriver à ses fins, ce pouvoir n'hésitera pas à terroriser ses opposants, à tuer, à torturer et à emprisonner. Ceux qui le peuvent, fuient vers les pays voisins et jusqu'à la fin du mois de mai 2019, les statistiques du HCR montrent que plus de 3000 personnes avaient été enregistrées comme nouveaux réfugiés. Les organisations des Nations Unies chargées des droits de l'homme, les organisations non-gouvernementales, nationales ou étrangères, les médias, nationales ou étrangères, les Eglises, tous doivent suivre le dictat du pouvoir, sinon, ils encourent la prison, l'expulsion du pays, la disparition forcée ou l'assassinat. Ce pouvoir agit à sa guise pour bafouer l'Accord d'Arusha, négocié durant plus de 3 ans, et qui avait permis aux Burundais de retrouver la paix et s'engager sur la voie de la cohabitation pacifique. Il a changé la Constitution et adopté un nouveau Code Electoral, taillé à sa mesure ; réinventé les emblèmes nationaux, y compris la devise nationale, les noms des monuments, des hauts lieux de la mémoire collective, etc. ; changé la capitale du pays en violation de toutes les lois du pays, sans que cette question soit préalablement débattue par les institutions nationales habilitées. D'autres types de changements sont prévisibles. La population vit dans la peur et les menaces extrêmes. Les cas d'arrestations arbitraires, de tortures et d'assassinats de citoyens sont inventoriés régulièrement, les libertés de réunion et d'expression ont été interdites au Burundi. Le Burundi vit un système autocratique et dictatorial sans précédent.

35. La communauté internationale semble impuissante, sinon complaisante. La Communauté de l'Afrique de l'Est, l'Union Africaine, les Nations Unies, les grandes puissances, aucune ne veut faire pression sur le pouvoir de Bujumbura pour libérer ce peuple meurtri. Le Président du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine, M. Ismaïl Chergui, affirmait récemment que la reprise du dialogue est la seule alternative permettant la restauration de la paix, de la sécurité durable et de la réconciliation du Burundi. Certains pays lui ont rétorqué que le dialogue sera difficile pour des raisons évidentes : la machine électorale est déjà lancée vers des élections en 2020. Mais également, que le discours de M. Chergui contraste avec la déclaration précédente de l'Union Africaine, qui félicitait le Gouvernement du Burundi d'avoir prévu d'organiser les élections en 2020, et qui en même temps, demandait à la communauté internationale de lever l'embargo sur la coopération avec le Burundi. Il a été aussi lancé aux Burundais qu'il ne faut plus compter sur la médiation de la Communauté de l'Afrique de l'Est, dont le

Médiateur Yoweri Museveni au travers de la position du Facilitateur Benjamin Mkapa, a déjà jeté l'éponge, le 1<sup>er</sup> février 2019, face à l'intransigeance du régime de Bujumbura. C'est un message, on ne peut plus clair mais délivré à demi-mot, que les Burundais : devraient se « *Débrouiller pour régler leurs problèmes* » Au final, aucune résolution, aucune déclaration ne sort de la session. Le même scénario que celui de 1994 pour le Rwanda se profile à l'horizon, encore une fois, sous les yeux de la communauté internationale. Cette communauté internationale est-elle prête à endosser la responsabilité d'avoir accepté un autre génocide au Burundi et dans la sous-région des Grands Lacs ?

## ***V. Nos recommandations pour sortir le Burundi de la crise Politique, Sécuritaire et Humanitaire actuelle***

36. Par conséquent, en guise de dernier recours, MAP-Burundi Buhire propose à la communauté internationale et aux Burundais concernés au premier chef d'entreprendre, en urgence, les 5 actions-clés suivantes :

**(a) Suspendre immédiatement le Processus d'Élections en 2020 :** Comme cela a été exprimé dans la Position de MAP-Burundi Buhire, au Burundi les signes avant-coureurs d'une crise politique aux allures génocidaires se font percevoir au grand jour, en particulier : (a) la terreur semée par les milices du parti au pouvoir, les Imbonerakure, sur la société burundaise, et une situation sécuritaire et politique explosive ; (b) le fractionnement des partis et mouvements politiques de l'opposition, les organisations de la société civile et les médias, et emprisonnements et assassinats de leurs représentants, ainsi que les menaces qui pèsent sur les Eglises ; (c) le verrouillage des espaces démocratiques et d'expression publique ; (d) l'entretien de la corde ethnique sensible, au travers des discours haineux ainsi que le ciblage et l'étiquetage des minorités ethniques ; (e) la suppression de l'Accord d'Arusha et la Constitution de 2005 qui en est issue ; (f) la suspension unilatérale du dialogue inter-burundais ; (g) l'existence de plus de 400.000 réfugiés de burundais encore dans les camps en Tanzanie, au Rwanda, en Ouganda et d'autres pays voisins, ainsi que de milliers de déplacés à l'intérieur du pays, dans des conditions déplorables.

**(b) Mettre en place une Transition Politique :** Après l'expiration de ce troisième mandat, un Gouvernement et d'autres institutions de transition devront être mis en place pour une durée ne dépassant pas 24 mois. Ils seraient composés entre



autres de technocrates, sélectionnés au sein des partis politiques et de la société civile, en se référant à l'esprit de l'Accord d'Arusha d'août 2000 et la Constitution du 18 mars 2005. Ce gouvernement, qui ne doit pas être dirigé par l'actuel Chef d'Etat, aura pour missions principales, notamment : (a) d'asseoir un climat de paix dans tout le pays par un dialogue avec les populations, les parlementaires, les cadres des partis et les jeunes; (b) définir un programme minimum d'assistance humanitaire et de relance économique ; (c) rapatrier et réintégrer les réfugiés et déplacés dans leurs biens ; (d) permettre aux partis politiques de se réorganiser ; (e) permettre aux organisations de la société civile et les médias d'être de nouveau opérationnelles; (f) conduire des discussions sur la meilleure approche pour remettre le pays sur la voie de la démocratie ; (g) d'ériger les valeurs cardinales devant structurer le système global de gouvernance (h) préparer la feuille de route pour organiser les élections paisibles, transparentes et inclusives.

**(c) Engager les Acteurs politiques Burundais dans un dialogue franc et inclusif.**

Le Gouvernement de Transition, en collaboration avec le Médiateur et les représentants des partis politiques, mettront en place le cadre institutionnel du dialogue inter-burundais, en particulier, définiront la feuille de route et les questions essentielles à aborder, se mettront d'accord sur le type de médiation et le lieu des discussions. Le dialogue devrait aller au-delà du partage de pouvoir, et aborder le type de société que les burundais veulent mettre en place, comment restaurer l'identité nationale des burundais, restaurer les institutions de règlement de conflits, en particulier, une justice efficace et impartiale et la réhabilitation de l'institution d'Ubushyamba, autonomiser les femmes et les jeunes, mettre des balises pour bannir à jamais l'idéologie du génocide et l'exclusion des minorités, et d'autres points d'intérêt national.

**(d) Se convenir pour un déploiement rapide d'une force de maintien de la paix.**

L'Union Africaine a déjà proposé le déploiement de casques bleus/blancs internationaux au Burundi, et les Nations Unies, par ses résolutions, a soutenu la proposition. Etant donné que la rhétorique divisionniste et à caractère ethnique conduit le Burundi de plus en plus vers un conflit politique, source d'une plus grande instabilité, le déploiement urgent d'une force de maintien de la paix est maintenant plus nécessaire que jamais. Une telle force serait un tampon critique pour d'une part démanteler les milices et d'autre part procéder à un processus de DDR visant les groupes armés qui se sont annoncés. Cela réduirait de nouvelles escalades de violence et offrirait, à la société burundaise et aux médias, l'espace nécessaire pour poursuivre un débat inclusif sur la marche à suivre.

**(e) Adoption et financement d'un Programme de Relance Economique et Humanitaire.** Soutenu par des institutions de transition politiques et économiques, véritablement responsables et transparentes, le Burundi aura besoin d'un programme important de relance économique et humanitaire qui facilitera le retour et la réintégration des réfugiés, et jeter les bases pour le développement économique et réduction de la pauvreté. Les axes essentiels de ce programme comporteraient notamment les éléments suivants : (a) Relance de la production agricole ; (b) la promotion de l'emploi, notamment l'emploi des jeunes ; (c) la promotion du secteur privé plus dynamique et vibrant ; (d) intégration de l'égalité des sexes dans le processus de développement ; (e) implication de la Diaspora dans le redressement économique et social ; (f) amélioration de la gestion économique et financière et la responsabilisation ; (g) création d'une nouvelle vision pour la coopération régionale et internationale. Les partenaires de développement du Burundi seront appelés à soutenir ce programme et mettre en place des mécanismes de contrôle appropriés par la mutualisation des approches.

37. Cet appel est lancé à la communauté internationale pour aider ce peuple meurtri et l'aider à sortir des cycles de violences, dont les conséquences sur la vie socio-économique, sécuritaire et humanitaire des populations seraient incalculables. L'ensemble de la communauté internationale (Union Africaine, East African Community, Nations Unies, Union Européenne et les pays partenaires du Burundi) doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour ramener le Gouvernement du Burundi sur la table du dialogue. MAP-BURUNDI BUHIRE demande d'accepter ces propositions pour sauver le Burundi et son peuple.

38. MAP-BURUNDI BUHIRE réitère son engagement pour une meilleure voie de sortie de crise et de l'avenir du Burundi, celle d'un dialogue inclusif et de la Refondation de la Nation et de l'Etat Burundais. Et chaque burundais doit s'y préparer et y participer pleinement.

**18 juillet 2019**

**MAP-BURUNDI BUHIRE**